

Perquisition et pizzas

- Paule (*c'est ma secrétaire*), je m'en vais en réunion, tu vas recevoir un fax, c'est une réquisition du Capitaine (Cne) du Groupe d'Intervention Régional (GIR). Demain, je participe à une opération « Travail illégal ». Il faut que tu la répercutes au Directeur et que je la récupère signée avant de partir.
- Je m'en occupe, t'inquiète et bonne chance pour demain !

Le lendemain, 7h 30.

Sur le parking de ma résidence, avant de grimper dans le véhicule, je jette un œil sur le plan du Perray-en-Yvelines pour situer le Commissariat (Ciat) où nous avons rendez-vous pour un briefing. Et là, SURPRISE, la rue du Ciat ne figure pas sur le plan de ville. Il n'y a pas de Ciat au Perray. Du portable, j'appelle le gendarme qui pilote l'opération depuis la Nièvre. Il a fait une erreur, le RV est au Ciat de Rambouillet, distant d'une dizaine de kilomètres. J'y arrive pile à 8h 00. Les autres, les Impôts, l'Urssaf, la Brigade financière de Dijon, sont déjà sur place.

Je signe l'ordre de service par lequel je m'engage à respecter le secret professionnel, puis on forme le convoi : Golf, break BMW, voiture de Gendarmerie (Gie), Twingo blanche (*c'est la mienne*) et nous nous rendons, sans qu'il y ait eu de briefing (*c'était bien la peine de nous faire venir si tôt*) au siège de Maisonneuve (100 millions d'Euros de chiffre d'affaires) moitié pavillonnaire, moitié collectif.

Un quart d'heure plus tard, nous sommes neuf, dont deux en tenue, à faire le siège au standard de l'entreprise. Le Cne du GIR, en polo kaki largement ouvert sur son torse à poils gris, expose sa requête à l'hôtesse qui commence à flairer une vilaine affaire.

- Nous agissons sur Commission Rogatoire (CR) du juge d'instruction de Dijon pour travail illégal. Est-ce que le gérant est là ?
- Vous êtes tous ensemble ? (*elle avait du mal à y croire*)
- Oui

M. Baudis, Directeur du département Gros œuvre nous rejoint. Il porte une barbe bien taillée, courte et blanche, assortie à ses cheveux. Il est un peu rassuré quand le Cne lui explique que le mis en cause est un sous-traitant : Assoblack. Il demande à la standardiste si la salle de réunion est libre.

Entrent dans cette salle deux gendarmes en arme, le jeune policier de la Brigade financière, dont le long polo dissimule mal la buffleterie, le Cne (un ancien qui a fait toute sa carrière dans un Groupe de Répression du Banditisme et qui en garde les manières rudes), moi (*Inspecteur du travail*) et mes collègues des Impôts (Brigade de Recherche et de Contrôle de Versailles) et l'Urssaf de Montreuil. Et bien sûr, l'OPJTC (l'Officier de Police Judiciaire Territorialement Compétent, en l'occurrence du Ciat de Rambouillet) qui porte le chalumeau et les bâtons de cire pour les scellés.

Dés que nous sommes installés, M. Baudis nous propose des cafés que l'on refuse, en ayant déjà pris lors du regroupement matinal. Le Directeur est le dernier à s'asseoir, après que le Cne eut repéré où il allait brancher son ordinateur portable. M. Baudis, (*courageux mais pas téméraire*), nous explique qu'il peut sans doute répondre à nos questions, mais que le PDG (*qui est le seul pénalement responsable*) doit passer au bureau ce matin et qu'il serait bien de l'entendre aussi.

L'audition de M. Baudis commence. Le Cne mène les débats. Le matériel pour les scellés trône au milieu d'une grande table oblongue : fiches cartonnées, perceuse et chalumeau. Autour, nous observons ce duel.

- Vous travaillez bien en sous-traitance avec Assoblack ?
- Oui.
- Elle représente quelle part de ce que vous sous-traitez ?

Là, je réussis à placer un laïus sur la différence entre la sous-traitance de technicité et de capacité. Le Cne me regarde et je reprends ma posture de spectateur.

- Une petite part, c'est un sous-traitant parmi d'autres, comme nous avons recours à des étancheurs et à des peintres, Assoblack monte les échafaudages.
- Le chantier de Pontoise, vous le sous-traitez aussi ?
- Vous voulez que je vérifie si Assoblack est sur ce chantier ?
- Non, ce n'est pas la peine, les collègues sont sur place, ils doivent déjà avoir l'information.

M. Baudis commence à comprendre la situation, il a à faire à une opération de police coordonnée par le GIR avec un beau déploiement d'hommes sur plusieurs départements au même moment. Le matin, tout a commencé par la mise en Garde à vue (GAV) du Gérant de Assoblack (*le Cne avait d'ailleurs conditionné toute l'opération à la GAV, il n'avait pas envie que le Gérant « gicle comme le font les Turcs dans ce genre de souricière »*). Au moins là, avec les éléments que l'on ne va pas manquer d'emmener avec nous, il ne pourra pas prétendre que s'il est bien en affaires avec le donneur d'ordre, il bricole simplement de temps en temps avec Maisonneuve.

Le Directeur va chercher le planning avec la liste des chantiers en cours. Le Cne lui demande les noms des chefs de chantier et quand il les a, les deux gendarmes en tenue partent aussitôt sur ces « objectifs ». Le Cne demande discrètement à un policier de se placer à l'entrée pour s'assurer qu'aucun document ne sort. En suivant sa fiche, il demande maintenant au Directeur tous les documents dont il a besoin :

- Contrats de sous-traitance
- Factures
- Extrait du compte fournisseur
- Attestation sur l'honneur du sous-traitant par laquelle il s'engage à n'employer que du personnel déclaré

et quel est le volume de chantiers ?

- Rien qu'en placo, il y en a déjà un paquet.

Le PDG entre, en veste vert sombre et chemise rayée, avec un pendentif autour du cou, une bague autour d'une chaîne (*on est dans le bâtiment*). M. Baudis (*toujours courageux ...*) demande s'il doit rester. Il obtient la réponse suivante du Cne, tout droit sortie du Code de procédure pénale :

- En l'absence d'éléments vous mettant directement en cause, vous êtes libre.

Le Cne reprend avec le PDG qui doit avoir 70 piges. C'est lui qui a créé la boîte en 1983. Parti avec un capital de 20 000 F, Maisonneuve réalise vingt ans plus tard un beau chiffre d'affaires.

- Au cas où vous refuseriez de coopérer, nous avons le pouvoir et l'autorisation du juge pour employer des moyens coercitifs. Il l'invite à prendre connaissance de la Commission Rogatoire (CR).

Le PDG répond qu'il n'a pas de raison de ne pas coopérer. *Les huit personnes autour de la table ne lui laissent guère le choix.*

Les premières liasses de documents commencent à revenir de la Comptabilité. Il faut faire un tri dans toute cette paperasse. Nous sommes d'ailleurs là pour ça, Impôts, Travail, Urssaf, nous nous répartissons les liasses pour les quatre années concernées.

A 14 h, comme nous sommes toujours au beau milieu des papiers sans rien dans le ventre, que les policiers nous aident à classer les documents par cote et N° de scellés, le PDG insiste pour nous faire apporter des sandwiches et des bières. Personne ne dit non et des pizzas arrivent même peu de temps après.

- Vous voulez du rosé ? demande t-il au Cne.
- Non, non, ou alors, on va tirer en l'air tout à l'heure (*rires*)

Là, tout le monde se marre un bon coup et l'atmosphère de perquise, quelque peu lourde, s'en trouve détendue. Le PDG se lâche complètement. Comme il pratique le tir à l'Association Nationale de Tir de la Police et qu'il voyage beaucoup, la moitié de l'assistance se met à l'écouter tandis que l'autre poursuit son austère travail. *Je vous laisse deviner dans quel camp j'étais ...*

Christophe Baillat
<http://cbailat.skyblog.fr>